

Loterie lilloise pour l'érection de l'église de N.-D. de la Treille et St.-Pierre.

2^e Tirage fixé au 31 janvier 1861.

Ce tirage aura lieu publiquement, le jeudi 31 janvier 1861, dans une des salles de la Halle aux sucres, à quatre heures du soir, en présence et sous la présidence de M. Balson, doyen du Conseil de préfecture, délégué par M. le préfet, assisté de la commission de l'Œuvre.

Il se compose de quatorze lots, savoir :
Un lot de 40,000 francs au premier nombre sorti.

Trois lots de 5,000 francs aux trois nombres suivants,
Et dix lots de 1,000 francs chacun, qui seront tirés successivement.

Le tirage sera fait par séries de chiffres représentant le système de la numération, selon le mode suivi généralement par le tirage des grandes loteries.

Ainsi, cinq boîtes numérotées de 1 à 5 seront déposées sur le bureau :

La boîte n° 1 contiendra quarante-cinq boules, numérotées de 00 à 44, qui représenteront les centaines et les dizaines de mille ;

La boîte n° 2 contiendra dix boules numérotées de 0 à 9 et représentant le mille ;

La boîte n° 3 représentera les centaines : elle contiendra dix boules, numérotées de 0 à 9 ;

La boîte n° 4, représentera les dizaines, contiendra également dix boules cotées de 0 à 9 ;

Enfin, la boîte n° 5 contiendra les unités, de 0 à 9.

La réunion des cinq boîtes tirées formera le numéro gagnant.

Au moyen des combinaisons ci-dessus indiquées, tous les numéros, de 1 à 449,999, peuvent sortir. Le numéro 450,000 ne pouvant se compléter, par suite du système de la combinaison des chiffres et de leur décomposition, il est entendu et arrêté que ce numéro sera représenté par la sortie simultanée des six zéros renfermés dans les boîtes.

Les lots seront payés en espèces.
Le même billet ne pourra gagner qu'un seul lot ; si le nombre venait à sortir deux fois, la seconde opération serait annulée.

Procès-verbal du tirage sera dressé séance tenante, et les numéros sortants seront immédiatement proclamés.

Afin de laisser à la Commission la faculté de contrôler les billets qui seront présentés comme gagnants, la délivrance des lots ne sera faite que quinze jours après le dépôt du billet, qui sera signé par le déposant, et dont il lui sera délivré récépissé.

Tout lot, qui n'aura pas été réclamé le 1^{er} février 1862, sera acquis à l'Œuvre.

Tableau des billets sortis au 1^{er} tirage du 5 janvier 1861.

Le lot de 5,000 fr. gagné par lot n° 213,809, réclamé et payé.

Les dix lots de 1,000 fr. chacun ont été gagnés dans l'ordre suivant :

- Le 1^{er}, par le n° 316,090, réclamé et payé.
- Le 2^e, — 390,087, réclamé et payé.
- Le 3^e, — 103,806
- Le 4^e, — 218,444, réclamé et payé.
- Le 5^e, — 79,150
- Le 6^e, — 41,195
- Le 7^e, — 23,285, réclamé et payé.
- Le 8^e, — 142,734
- Le 9^e, — 284,324
- Le 10^e, — 241,710, réclamé et payé.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 27 janvier 1861.

Sommes versées par 101 déposants dont 15 nouveaux . . . fr. 10,900
45 demandes en remboursement. 8,676 56

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Requillart-Desaint et Alfred Motte, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 22 au 28 janvier 1861 inclus.

NAISSANCES.

28 garçons, 18 filles.

MARIAGES.

Du 28 janvier. — Entre Ferdinand-Louis-Joseph Swyngedouw, fileur, et Eugénie-Marie-Joseph Barloy, journalière. — Ange Verhuest, journalier, et Pétronille Debryne, journalière.

DÉCÈS.

Du 23 janvier. — Constantin-Joseph Mulier, 74 ans, journalier, veuf de Marie-Anne Rousseau, Hospice.

Du 24. — Honoré-François Pontier, 45 ans, tisserand, époux d'Angélique-Joseph Lalmand, triez Saint-Joseph. — Henri-César Franchomme, 55 ans, ourdisseur, veuf d'Augustine Desquiches, seutier de Ma Campagne.

Du 25. — Augustine Bride, 72 ans, ménagère, veuve de Paul-Joseph Braquenez, rue de Blanche-Maille.

Du 26. — Louis-Joseph Hélaïn, 27 ans, journalier, célibataire, rue du Fort. — Juliette-Joseph Duforetz, 38 ans, marchande, épouse de Florimond-Joseph Desbottes, rue Neuve.

Du 27. — Françoise Vandenberghe, 80 ans, marchande de racines, veuve de Philippe Lefebvre, aux Trois-Ponts.

Du 28. — Marie-Catherine Bodin, 81 ans, journalière, veuve de Charles-Louis Corbaut, Hospice. — Amélie-Françoise Moreels, 26 ans, ménagère, épouse de Joseph Debuyscher, Hôpital.

Plus 10 garçons et 10 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

POSTES.

On dit que le port des lettres d'Angleterre en France et vice-versa va être réduit de moitié, soit de 4 à 2 pences, 40 à 20 centimes.

Les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest viennent de soumettre à l'homologation supérieure la proposition d'abaisser à 52 francs 50 par 50 kilogrammes, frais de chargement et de déchargement compris, le prix actuel de 40 francs fixé de Paris à Bordeaux dans leurs tarifs communs pour le transport des huiles en fûts.

M. C. Morren a fait des observations anatomiques sur l'action que le froid a exercée pendant cet hiver sur les organes des végétaux, et il en a tiré une conclusion générale, savoir que, quelque délicate que soit l'organisation des plantes, aucune de leurs parties ne se déchire par l'action de la gelée, mais qu'il y a un trouble complet dans les fonctions. Ainsi, les organes respiratoires se remplissent d'eau, tandis que ceux de nutrition se remplissent d'air, de manière que l'ordre naturel est perverti, d'où résulte la mort du végétal.

M. Fabret possède, à la Salpêtrière, une collection précieuse de têtes en plâtre d'un grand nombre d'idiots moulées avec beaucoup d'exactitude, et dont la conformation insolite saisit un premier coup d'œil. M. Parchappe, qui a cherché à ramener par la mensuration les dimensions du crâne des idiots à quelque chose de fixe, n'a obtenu que des résultats variables. Toutefois, en déduisant cette conclusion que, parmi eux, le degré d'intelligence n'est pas pro-

portionnel au volume du crâne, cet observateur a trouvé que l'avantage dans le volume de la tête est pour les plus intelligents, et que la moyenne du crâne est inférieure chez les idiots.

Chemins de fer. — Retard dans les livraisons de marchandises.

Un négociant du Havre s'est adressé récemment au ministre du commerce pour savoir s'il était vrai que le gouvernement eût sanctionné un nouveau système de pénalité pour les retards dans les livraisons de marchandises, au lieu de la pénalité du tiers du transport consacrée de tout temps par les dispositions invariables de toutes les lettres de voiture, ainsi que par la jurisprudence des tribunaux de commerce et de la Cour de cassation. On veut bien nous communiquer la réponse du ministre, et elle est d'un trop grand intérêt dans la question, pour que nous n'en mettions pas les termes sous les yeux du public. La lettre ministérielle est ainsi conçue :

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous demandez si, comme l'annonce le *Journal du Havre*, les Compagnies de chemins de fer auraient été autorisées à établir un système gradué de pénalité pour les retards dans la livraison des marchandises, au lieu de la retenue du tiers, qui était stipulée autrefois dans toutes les lettres de voiture.

« L'administration, Monsieur, s'est abstenue jusqu'à présent d'intervenir dans la question. La mesure dont parle le *Journal du Havre* est appliquée par les Compagnies de chemins de fer à leurs risques et périls, et c'est aux tribunaux qu'il appartient de statuer sur les difficultés que l'exécution de cette mesure pourrait faire naître entre les expéditeurs et la Compagnie. »

Cette communication, de source officielle, trace la voie à ceux de nos concitoyens qui croiraient utile de ne pas laisser consacrer sans protestation, la nouvelle jurisprudence, en matière de transport, inaugurée par les chemins de fer. C'est par les tribunaux et non par l'administration qu'ils auront à faire décider de la légitimité de leurs griefs. Que devra-t-il sortir de ce recours aux tribunaux ? Personne ne peut répondre à cette question d'une manière catégorique dans l'état des choses, car la loi est muette sur le point en litige. Mais si elle ne contient rien d'impératif, elle ne renferme non plus rien d'exclusif de l'ancienne jurisprudence. Loin de là, en thèse générale, elle dispose que certains usages locaux peuvent arriver jusqu'à acquérir force de loi. Quel devra être le sentiment des juges qui pourront être appelés à interpréter la loi en ce qui concerne des usages vieux de plus d'un demi siècle, et qui, du consentement universel, ont été en vigueur sur la surface entière d'un grand pays tel que la France ?

Tribunaux.

Le tribunal civil de la Seine vient de rendre une décision qui doit intéresser tous les voyageurs en chemin de fer.

Le sieur Poux, dans le courant du mois de janvier, monta en wagon pour se rendre de Montauban à Paris. Il avait avec lui une malle dans laquelle il avait enfermé 11,600 fr. en or et en billets. Le retard du train l'obligea de passer la nuit à Bordeaux. Arrivé le lendemain à Paris, il réclama en vain sa malle. Elle n'arriva que vingt-quatre heures après lui ; mais l'or et les valeurs avaient disparu.

C'est dans cette situation qu'il a formé une demande en restitution contre le chemin de fer du Midi et contre le chemin de fer d'Orléans.

Le tribunal civil de la Seine a jugé que la Compagnie ne pouvait être responsable des objets qui ne lui étaient pas antérieurement déclarés.

En conséquence, le sieur Poux a été débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Emploi de la télégraphie en Angleterre.

Le *Morning-Post* nous apporte les détails qui suivent sur l'établissement à Londres d'un service urbain de télégraphie électrique :

Il y a environ deux ans, une compagnie s'est formée pour sillonner Londres et ses faubourgs de fils télégraphiques. L'idée de l'affaire était basée sur cette conclusion raisonnable qu'avec l'immense population comprise dans un rayon de dix à douze milles à partir de Charing Cross, il serait possible, en adoptant des tarifs modérés, de réaliser des bénéfices dans une entreprise très-avantageuse aux commerçants et presque nécessaire au public en général.

De temps en temps, l'ouvrage s'avantant, des fils furent posés sur le sommet des principaux édifices, des postes furent établis dans divers quartiers et la nouveauté de l'entreprise a fait prendre intérêt à son succès probable. Aujourd'hui plus de 50 stations télégraphiques sont ouvertes au public dans Londres et dans les faubourgs, et dernièrement la compagnie a ouvert sa station centrale de Cannon-street.

Par un système analogue à celui de l'administration des postes, toutes les dépêches sont transmises à ce bureau central, qui les transmet à son tour à leurs diverses destinations. La compagnie reçoit également des dépêches pour les provinces et pour le continent à ses diverses stations, en sorte que toutes les parties de Londres vont être, dans peu de temps, en communication télégraphique avec toutes les lignes télégraphiques de l'Europe.

Les dépêches des provinces ou du continent peuvent être transmises à leur destination par les fils de la compagnie, et de la sorte en éviter la transmission par les piétons, qui fait toujours perdre beaucoup de temps. L'intention de la compagnie est d'employer surtout des femmes, elle en occupe aujourd'hui 150 dans ses divers bureaux.

L'expérience ayant réussi, plusieurs autres compagnies emploient également des femmes : c'est donc une nouvelle et fructueuse carrière ouverte aux femmes instruites et intelligentes. Le nombre de demandes d'emploi est incroyable, et le nombre et l'adresse de tous les postulants éligibles sont inscrits sur un registre spécial auquel on se reporte dès qu'il arrive une vacance.

La compagnie établit aussi des fils particuliers, et beaucoup de maisons qui expédient une grande partie de leurs affaires au moyen du télégraphe, ont des fils pour tout usage partant de chez eux et rejoignant la station principale, en sorte qu'ils pourront télégraphier leurs dépêches de leur bureau à destination.

FAITS DIVERS.

On vient de commencer, dans la salle des Etats du Louvre de Napoléon III, les préparatifs pour la séance solennelle d'ouverture de la session.

Définitivement, le puits artésien de Passy touche à son achèvement. Samedi, on a descendu dans le trou l'énorme trépan pesant 1,800 kil., qui va trépaner les quelques mètres de terrain restant encore à percer pour que l'eau jaillisse en abondance et à 100 mètres environ au-dessus du niveau du sol.

avait mêlé le miasme au parfum, je m'étais fait cette réponse que les choses avaient été ainsi arrangées pour fournir à l'homme de génie et à l'homme de bien l'occasion de faire tourner, au profit de leurs semblables, leur science et leur dévouement.

Depuis ce jour, le dessèchement du marais était devenu mon idée fixe. Mon cœur battait à l'idée que je pourrais figurer dans l'histoire parmi les bienfaiteurs de l'humanité, et qu'une fontaine surmontée de mon buste, ou décorée tout au moins de mon médaillon, serait peut-être un jour inaugurée sur l'unique place du village, aux acclamations d'une osérité reconnaissante. De plus, il était permis d'évaluer à un très beau chiffre le bénéfice de l'opération conduite avec intelligence, et cette considération ne gâtait rien à l'affaire. L'exécution, il est vrai, demandait en capitaux vingt fois la valeur de ma fortune. Que m'importait ! Rien de plus facile à fonder qu'une société anonyme ayant un fonds social de cinq millions, et dont je serais le directeur gérant. J'allais donc, moi aussi, faire retentir mon *dinn boum boum* industriel, lorsqu'un matin, ayant déployé mon journal, je lus sur la quatrième page cette annonce, en majuscules gigantesques : *Société anonyme pour le dessèchement du marais de P... ; fonds social : cinq millions... Directeur-gérant : Danglade !...*

— Encore !
— Mon Dieu, oui ; c'était pour monter cette affaire qu'il avait renoncé à sa sous-préfecture, acheté une propriété à P..., et brigué les suffrages dans les élections municipales. Mais tout cela, mon cher ami, tout cela n'était rien en comparaison du dernier trait qui devait m'accabler.

— Puisque nous en sommes au dernier trait, pensai-je, le mystère de la tasse de chocolat va pour le coup m'être éclairci.

Et j'ouvris mes oreilles dans toute leur grandeur.

Vauginet continua son récit.

— J'avais noué des relations très amicales avec un M. Desvignes, dont la propriété touchait la mienne. Ce M. Desvignes, spéculateur adroit ou heureux, avait gagné dans les affaires une fort jolie fortune ; il en destinait la moitié à sa fille Zoé, qui allait atteindre sa dix-huitième année, et sortir du pensionnat parisien où l'on avait fait son éducation. Je ne te détaillerai point le portrait de Mlle Zoé ; tu te feras une imparfaite idée de sa beauté si je te dis que le chiffre de sa dot m'inspira le plus vif désir de la voir, et que ça va vue me fit complètement oublier qu'elle avait une dot. Je devins éperdument amoureux ; j'ouvris mon cœur à M. Desvignes, et j'eus le bonheur de l'entendre me répondre que mon amour combait le plus cher de ses vœux. Mlle Zoé, instruite de mes sentiments et de ma recherche, n'en témoigna pas, je dois l'avouer, une joie extraordinaire, mais elle ne laissa non plus entrevoir aucun signe indiquant une bien grande contrariété. Je me contentai, faute de mieux, de la politesse exquise qui régnait dans ses manières et dans ses paroles.

Au bout d'un mois, je dis au père de Zoé qu'il me paraissait inutile de prolonger le temps d'épreuve ; M. Desvignes fut de mon avis, et nous arrêtâmes que la signature du contrat aurait lieu quinze jours plus tard. J'étais triomphant. Vaine fumée que ma joie, et qui devait promptement se dissiper ! Je remarquai chez ma fiancée un changement subit dont je m'alarmai. Sa grace un beau jour se changea en roideur ;

elle me reçut avec un visage de glace, et sembla compter les paroles dont son avare bouche daignait me faire l'aumône. J'attribuai d'abord cette étrange conduite à un caprice ou à une indisposition. Le lendemain, même accueil ; le surlendemain, prétexte absurde mis en avant pour me faire abrégier ma visite ; le jour suivant, migraine et refus positif de me recevoir. Que se passait-il dans l'esprit ou dans le cœur de Mlle Zoé ? Je résolus de provoquer une explication ; Mlle Zoé me prévint. La veille du jour où nous devions, M. Desvignes et moi, discuter les articles du contrat, ma fiancée voulut bien ne pas avoir la migraine, et, profitant du moment où nous étions seuls dans le salon : « — Monsieur, me dit-elle, nous touchons au moment que mon père a fixé pour notre union ; l'hésitation et la timidité ne me sont plus permises ; veuillez m'écouter avec indulgence ; j'ai un aveu à vous faire, une grâce à vous demander. »

J'inclinai la tête pour toute réponse à ce début qui ne me faisait rien pressentir de bien satisfaisant.

Mlle Zoé reprit : « — Quand mon père m'annonça que vous me faisiez l'honneur de rechercher ma main, il ajouta, avec ce ton d'autorité auquel rien ne résiste dans sa maison, qu'il entendait que ce mariage se fit. Je savais que toute objection serait inutile ; je n'éprouvais d'ailleurs aucune antipathie pour vous, et je n'avais de préférence pour personne ; je m'inclinai devant la volonté de mon père. Aujourd'hui les circonstances sont changées. Ce mariage, que je voyais seulement avec indifférence, m'inspire un éloignement invincible, et s'il s'accomplissait, j'en concevrais un désespoir qui abrégierait certainement mon existence. Je vous crois trop de générosité pour persister, après

cet aveu, dans un projet d'union qui me rendrait malheureuse sans contribuer à votre bonheur. »

— J'avais écouté très silencieusement cette première communication assez peu flatteuse pour mon amour-propre ; je continuai de garder le silence en attendant que Mlle Zoé voulût bien passer à la seconde, c'est-à-dire à la grâce qu'elle avait à me demander.

Elle parut un moment embarrassée ; mais, s'armant bientôt de résolution : « — Je vous ai dit que mon père, dans son intérieur, n'admet point de résistance à ses volontés ; l'aveu que vous venez d'entendre n'aurait, auprès de lui, d'autre résultat que de hâter une solution contraire à celle que je désire. Ne soyez donc pas généreux à demi : que la rupture vienne de vous. Il ne vous sera point difficile d'imaginer un prétexte pour dégager votre parole. Vous ne perdrez, à cet acte de complaisance, qu'une femme dont l'affection ne saurait répondre à votre légitime attente, et vous y gagnerez, au contraire, la plus reconnaissante et la plus dévouée des amies. »

J'étais abasourdi ! J'employai le reste de la journée à promener dans un bois voisin mon chagrin, ma colère et les fluctuations de mon esprit. Le soir me ramena dans le village. En suivant un petit chemin qui passait devant le verger de M. Desvignes, j'entendis très distinctement quelqu'un prononcer cette phrase : « Quoi qu'il arrive, je vous jure que je ne serai jamais la femme de M. Vauginet. »

Mon nom n'aurait pas frappé mon oreille que la révélation n'eût pas été moins complète ; j'avais parfaitement reconnu la voix de Mlle Zoé, et il était aisé de juger, à ses inflexions, qu'elle ne s'adressait point à un indifférent.